

---

*BUREAU COMMUNAUTAIRE*

---

**SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et onze avril, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Louis Joseph BACOT de SEDAN, sous la présidence de Monsieur Boris RAVIGNON, Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Date de la convocation : 5 avril 2022

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

<b>Commune</b>	<b>Elus délégués</b>			<b>Présent / Absent/Excusés</b>
<b>BELVAL</b>	M.	NORMAND	Michel	Présent
<b>CHARLEVILLE-MÉZIÈRES</b>	M.	DARKAOUI-ALLAOUI	Darkaoui	Excusé
	M.	FOSTIER	Patrick	Présent
	Mme.	GLACET	Odile	Présente
	M.	JOLION	Frédéric	Présent
	M.	MARECHAL	Guillaume	Excusé
	M.	RAVIGNON	Boris	Présent
<b>FLIZE</b>	M.	BRANZ	Cédric	Présent
<b>GIVONNE</b>	Mme	MAHUT	Raymonde	Présente
<b>HAUDRECY</b>	M.	CLAUDE	Philippe	Présent
<b>ISSANCOURT-RUMEL</b>	M.	DEBAIFFE	Ghislain	Présent
<b>NOUVION-SUR-MEUSE</b>	M.	CLAUDE	Jean-Luc	Présent
<b>NOUZONVILLE</b>	M.	LECOULTRE	Florian	Excusé
<b>NOYERS-PONT-MAUGIS</b>	Mme	DEBREUX	Marie-Pierre	Excusée
<b>SECHEVAL</b>	M.	CANOT	Philippe	Présent à partir du point n° 6
<b>SEDAN</b>	M.	BESSADI	Farid	Excusé
	Mme	DE MONTGON	Inès	Présente
	M.	HERBILLON	Didier	Présent
	M.	MARCOT	Franck	Excusé
<b>VILLERS-SEMEUSE</b>	M	DUPUY	Jérémy	Présent
<b>VIVIER AU COURT</b>	Mme	NICOLAS-VIOT	Dominique	Présente
<b>VRIGNE-AUX-BOIS</b>	M.	DUTERTRE	Patrick	Présent

Le Bureau communautaire désigne **Madame Dominique NICOLAS-VIOT** et **Madame Raymonde MAHUT** en tant que secrétaires de séance.

Le Bureau communautaire passe ensuite à l'ordre du jour.

**1. BC220411-31 Procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire du 31 janvier 2022**

Monsieur le Président présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Bureau communautaire du 31 janvier 2022.

**2. BC220411-32 Avenants au marché d'exploitation de chauffage**

Madame Odile GLACET, 14ème vice-présidente présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les avenants aux 4 lots ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée à la Commande publique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**3. BC220411-33 Avenant n°1 au marché relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipement sportif**

Madame Odile GLACET, 14ème vice-présidente présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou la Vice-présidente déléguée à la Commande publique en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**4. BC220411-34 Quartier Forges Saint Charles – Cessions à la ville de Charleville-Mézières**

Monsieur Patrick FOSTIER, 2<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession des biens listés ci-dessus situés 52 rue de l'abreuvoir et 38 à 46 rue de l'abreuvoir au profit de la ville de Charleville-Mézières, au prix d'acquisition augmenté des frais notariés supportés par Ardenne Métropole lors de la transaction initiale, à savoir 153 540,57 € pour le bien situé 52 rue de l'abreuvoir et 264 300 € pour le bien situé 38 à 46 rue de l'abreuvoir, prix auquel s'ajouteront les frais notariés liés à la nouvelle transaction ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du développement économique à signer tous documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**5. BC220411-35 Mise à disposition d'Ardenne Métropole par le SDIS 08 de l'utilisation du logiciel CrPlus de gestion des hydrants et des points d'eau incendie**

Messieurs Boris RAVIGNON, Michel NORMAND, Didier HERBILLON, Jean-Luc CLAUDE et Madame Inès DE MONTGON quittent la salle durant la présentation et le vote de ce rapport.

Monsieur Patrick FOSTIER préside temporairement la séance.

Monsieur Patrick DUTERTRE, 3<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gratuit du logiciel CrPlus de la société Escort Informatique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant Monsieur le vice-président en charge du Grand Cycle de l'Eau, à signer ladite convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours ainsi que tous documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **6. BC220411-36 Modification du formulaire pour l'obtention du forfait mobilités durables**

Monsieur Michel NORMAND 7<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adoption du formulaire de demande de versement du forfait mobilités durables.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **7. BC220411-37 Détermination des taux de promotion d'avancement de grade**

Monsieur Michel NORMAND 7<sup>ème</sup> vice-président présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la détermination des taux de promotion d'avancement de grade ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge des finances et ressources humaines en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **8. BC220411-38 Création de la Cité des Arts de la Marionnettes – Travaux ESNAM – Approbation du transfert de la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole vers la Ville de Charleville-Mézières**

Monsieur Philippe CLAUDE, 15<sup>ème</sup> vice-président, présente le rapport,

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de la maîtrise d'ouvrage d'Ardenne Métropole vers la ville de Charleville-Mézières afin d'assurer la réalisation de travaux au sein de l'ESNAM. L'étendue de ce transfert de maîtrise d'ouvrage s'étend des études préalables à la réception des travaux et comprend l'encadrement de la maîtrise d'œuvre jusqu'au terme de la garantie de parfait achèvement ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à intervenir à cet effet avec la ville de Charleville-Mézières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux travaux, en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

#### **9. BC220411-39 Adoption d'un avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la construction d'une nouvelle piscine dans le cadre du projet d'aménagement du quartier de la Ronde Couture établie entre Ardenne Métropole et la Ville de Charleville-Mézières**

Monsieur Philippe CLAUDE, 15<sup>ème</sup> vice-président, présente le rapport.

Le Bureau communautaire,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'avenant précisant les modalités financières entre Ardenne Métropole et la Ville de Charleville-Mézières en instaurant une clef de répartition des dépenses ;
- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention à intervenir à cet effet avec la ville de Charleville-Mézières ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou le Vice-président délégué aux travaux, en cas d'empêchement du Président, à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.